



SEINE-ET-MARNE
NUMÉRIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vers le tout fibre optique en Seine-et-Marne

Une nouvelle étape vient d'être franchie dans l'aménagement numérique de la Seine-et-Marne. Ce jeudi 18 décembre 2014, le Syndicat mixte **Seine-et-Marne Numérique** composé du Département de Seine-et-Marne, de la Région Ile-de-France et de 26 structures intercommunales adhérentes, vient d'attribuer à la société **COVAGE**, une délégation de service public (DSP) d'une durée de 25 ans. L'objectif de ce projet stratégique pour le territoire consiste à apporter le Très Haut Débit (THD) à tous les Seine-et-Marnais par la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH/FTTE), en stricte complémentarité de l'initiative privée⁽¹⁾. Cette nouvelle infrastructure publique va irriguer le territoire départemental d'ici 2029 en couvrant 50 % des usagers d'ici 2019, puis 75 % en d'ici 2024.

Grâce à un montage contractuel innovant sur un territoire vaste et très divers, une DSP mixant affermage et concession va **permettre la prise en compte d'une partie de l'investissement par le partenaire privé**, la société COVAGE, le reste étant financé par l'État⁽²⁾, le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et les structures intercommunales adhérentes au Syndicat. Ainsi, **358 M€ environ vont être investis** sur la durée de la DSP, pour apporter la fibre optique à plus de **270 000 abonnés**, en croissance de près de 1% par an, portant le volume final de prises à près de **320 000**.

La participation publique nette s'élève à **100 M€**, **produisant un effet de levier considérable sur l'investissement privé**. Ainsi, pour 1 € d'argent public, plus de 2 € d'investissement privé contribuent à la création d'une infrastructure publique qui appartient par nature à la collectivité.

Sans contrainte de distance, ce réseau va permettre de **réduire la fracture numérique** que l'évolution des besoins régénère malgré l'action volontariste du Département engagée dès 2003. Mutualisé et ouvert à tous les opérateurs, il permettra également un **développement d'offres de services concurrentielles pour les foyers, les entreprises et les services publics**.

Ce chantier majeur, **générateur d'emplois locaux**, va démarrer dès 2015 et pourra s'appuyer, en matière de formation professionnelle sur le Campus Numérique de Montereau-Fault-Yonne récemment créé et dédié aux métiers de la fibre optique, dont le Département est un des membres fondateurs et Seine-et-Marne Numérique un partenaire.

La mise en œuvre de ce projet, au service des territoires, va s'effectuer en étroite collaboration avec les structures intercommunales adhérentes, comme cela est déjà le cas aujourd'hui pour les opérations de montée en débit (47 en cours de réalisation) qui constituent ponctuellement une étape intermédiaire.

La fibre optique jusqu'à l'abonné va apporter des débits bien supérieurs à ceux offerts aujourd'hui par les autres technologies et permettre aux usagers d'accéder simultanément au téléphone, à Internet et à la télévision, mais également de travailler à domicile, d'accéder à une médiathèque illimitée, de bénéficier de télésurveillance médicale, de stocker un nombre illimité de données sur Internet...

Ce projet d'envergure a pour but de faire de la Seine-et-Marne un territoire innovant et moteur en Ile-de-France.

Projet subventionné par :



**26 Structures Intercommunales
adhérentes**

- (1) Orange et SFR initialement, se sont en effet engagés en 2011 auprès de l'Etat à couvrir 81 communes du territoire seine-et-marnais.
- (2) Seine-et-Marne Numérique a reçu en février 2014, un accord préalable de principe de l'Etat, pour un financement de son projet, par le Fonds de soutien à la Société Numérique (FSN), à hauteur de 66,8M€.

A propos de Seine-et-Marne Numérique

Seine-et-Marne Numérique est un Syndicat mixte ouvert créé à l'initiative du Département de Seine-et-Marne le 1^{er} janvier 2013. Il a pour objet d'apporter le Très Haut Débit pour tous les Seine-et-Marnais, via notamment le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné.

Les adhérents du Syndicat sont : le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et les structures intercommunales suivantes : les Communautés de communes Brie des Moulins, Seine École, Val Bréon, Gâtinais Val de Loing, Brie des Morin, Pays Créçois, Cœur de la Brie, Pays de Coulommiers, Bocage Gâtinais, Yerres à l'Ancoeur, Pays de Seine, Bassée-Montois, Pays de Bière, Brie nangissienne, Provinois, Pays de l'Ourcq, Pays de Nemours, Brie centrale, Terres du Gâtinais, Plaines et Monts de France, Pays de Fontainebleau, Moret Seine-et-Loing, Vallées et Châteaux, Gués de l'Yerres, Portes Briardes entre villes et forêts et la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

Les Communautés de communes du Pays Fertois et des Sources de l'Yerres et le Syndicat d'agglomération nouvelle du Val d'Europe ont délibéré pour adhérer au Syndicat. Leur adhésion sera effective dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année 2015.

www.seine-et-marne-numerique.fr

A propos de COVAGE

COVAGE est un opérateur d'infrastructures Très Haut Débit, spécialisé depuis 2006 dans la conception, le déploiement et l'exploitation de réseaux en partenariat avec les collectivités locales. COVAGE exploite aujourd'hui 23 Réseaux d'Initiative Publique desservant les particuliers, les entreprises et les services publics, interconnectés via son réseau national de transmission. Près de deux cents opérateurs de communications électroniques, français ou internationaux, s'appuient sur les réseaux de COVAGE pour fournir des services à leurs propres clients. COVAGE propose une gamme de services complète : FTTO (fibre optique jusqu'à l'entreprise), FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné résidentiel), VPN (réseau privé virtuel), IP Transit (accès internet), Multicast (diffusion de flux audiovisuels), hébergement en Datacenter, etc.

www.covage.com